

NOTES D'ENQUETE

SAINT-LARY (32) 06.08.1991

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « C » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation fait partie de cas classés « C » en 1991 par le SEBRA et précédemment nommé JEGUN (32) du nom de la brigade de gendarmerie.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Le 6 août 1991 à 0h15, la gendarmerie de JEGUN (32) est avisée par un couple de témoins habitant Saint-Lary (32) de la présence d'une lueur particulière dans le ciel.

Le permanent aperçoit le phénomène à partir de 0h35 et l'observe minutieusement, à l'aide de jumelles, jusqu'à 1h29.

Aucune autre information n'a pu être recueillie sur ce cas.

3 – REEXAMEN DU CAS

La description des lieux d'observation et du PAN sont précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas.

Le PAN est décrit comme un point lumineux clignotant, changeant de couleur (rouge et bleu d'après le gendarme de Jegun, jaune, bleu et vert d'après le témoin). La taille angulaire du PAN était très petite, voire même ponctuelle, puisque d'une part, il est décrit comme étant un point lumineux, et d'autre part, son observation aux jumelles n'apporte aucun détail, tant de la part du gendarme que du témoin.

Le PAN est observé durant un grand intervalle de temps. Le gendarme le repère à 0h35, et l'observe jusqu'à 1h29, au moment où il cesse l'observation. Celle-ci a donc duré près d'une heure. Il est à noter que le PAN est a priori toujours présent dans le ciel lorsque le gendarme cesse son observation. Il est également à noter que la durée d'observation de T1 n'est pas indiquée.

Depuis la gendarmerie de Jegun (183 m d'altitude), le PAN est vu en direction de tour de télécommunications de Hutaut-Lassus (237 m d'altitude), située sur la commune de La Sauvetat (32), en direction de Mas-d'Auvignon (32). Cette tour, par rapport à la gendarmerie de Jegun, est estimée à 20° d'azimut et à environ 15 km de distance. Elle est en réalité à 18° d'azimut et 13,56 km de distance. Ces valeurs sont néanmoins très proches, ce qui montre la qualité du rapport de gendarmerie. Cette direction permet de déterminer que le PAN était vu au Nord-Nord-Est, à environ 10° de hauteur angulaire, la différence d'altitude entre la gendarmerie et la tour de télécommunications étant très faible (Figure 1).

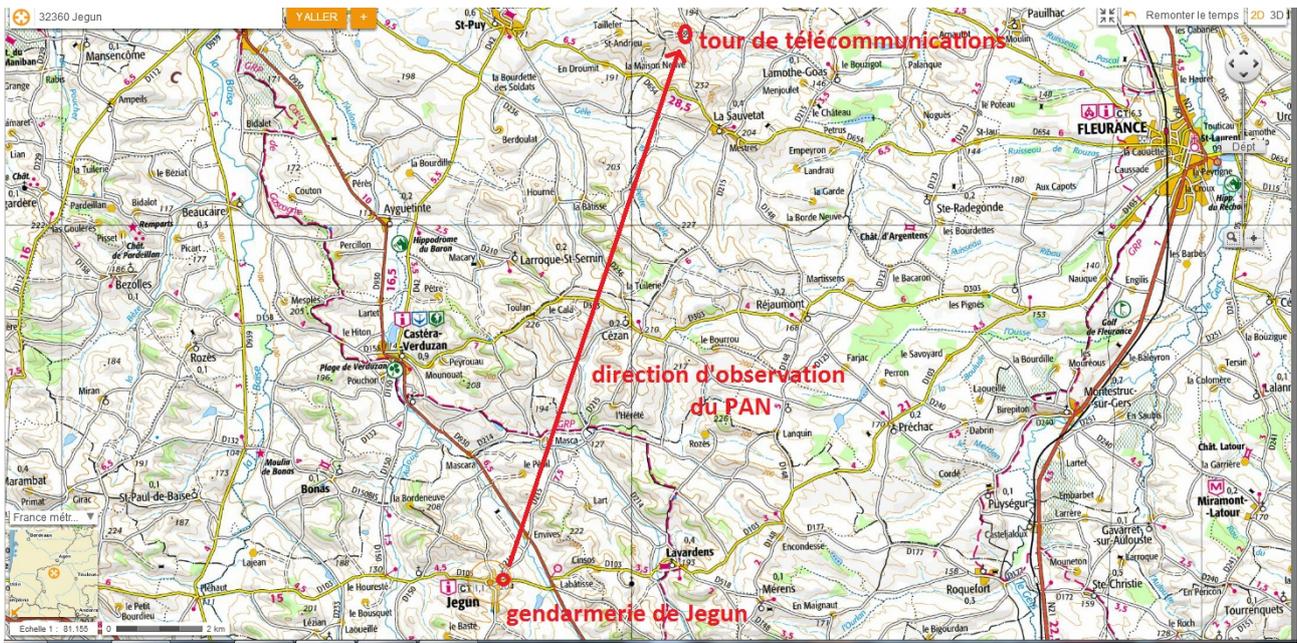


Figure 1 : Géoportail – localisation du lieu d'observation et direction du PAN

Durant l'intervalle de temps d'observation depuis la gendarmerie de Jegun, le PAN se déplace selon un angle de 20° dans le sens Ouest-Est, c'est-à-dire de la gauche vers la droite.

Le gendarme et le témoin indiquent tous les deux que la météo était excellente, avec une nuit claire et très étoilée, une absence de vent au sol et une forte chaleur. Ces données sont confirmées par la station météo de Auch-Lamothe, distante de 14 km, indiquant une température de 17°C et une pression atmosphérique de 1015 hPa à 2h00 du matin (Figure 2).

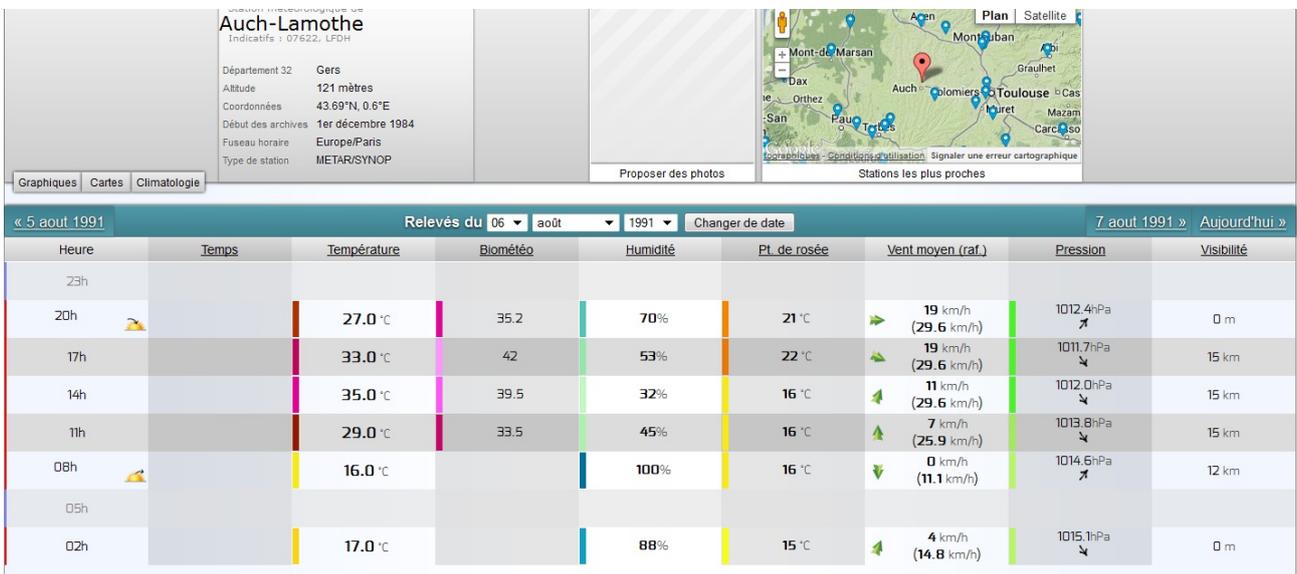


Figure 2 : relevés météo pour la station d'Auch-Lamothe (image : Infoclimat.fr)

4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique

La longueur du temps d'observation (environ une heure) ainsi que le fait que le PAN soit ponctuel évoquent fortement une méprise astronomique.

De même, les changements de couleur du PAN sont caractéristiques d'une étoile scintillante, au gré des turbulences atmosphériques. Il est à noter à ce propos que la faible hauteur angulaire du PAN (environ 10°) est en faveur d'une telle hypothèse, les scintillements des étoiles étant beaucoup plus prononcés près de l'horizon. De plus, la température était élevée durant la journée, ce qui a certainement accentué ces turbulences.

Le déplacement du PAN de l'Ouest vers l'Est, vu près de l'horizon Nord, est tout à fait caractéristique d'une étoile circumpolaire.

Une reconstitution sur Stellarium pour Auch pour le 6 août 1981 à 0h35 montre la présence d'un astre pouvant facilement expliquer le PAN : Capella. La sixième étoile la plus brillante du ciel (magnitude 0,1) est en effet proche de l'horizon (hauteur angulaire de 5°) et visible au Nord-Nord-Est (Figure 3).

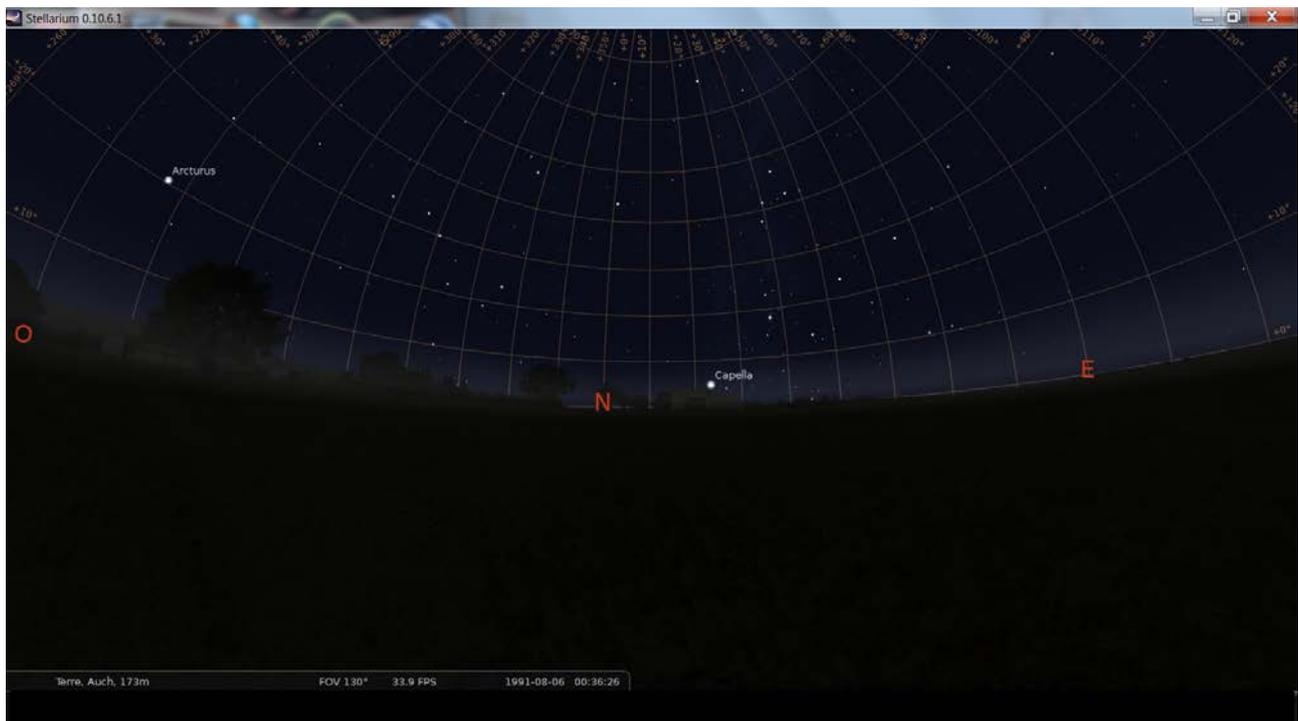


Figure 3 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation

L'hypothèse envisageable d'une méprise avec Capella est confirmée par la localisation proche de celle estimée pour le PAN : 5° de hauteur angulaire et 23° d'azimut à 0h35, 9° de hauteur angulaire et 32° d'azimut à 1h29. Pour rappel, le PAN était estimé à environ 10° de hauteur angulaire et 20° d'azimut, sans malheureusement précision d'horaire. Le déplacement de l'Ouest vers l'Est pour Capella est ici vérifié, bien que la différence d'azimut soit inférieure à 20° . Il est néanmoins possible que le gendarme témoin ait un peu surestimé à la fois à la hauteur angulaire et le déplacement angulaire du PAN.

Il est à noter que les changements de couleur du PAN, passant du rouge au bleu, sont tout à fait typiques des scintillements de Capella. Voici un exemple trouvé sur le site Ciel des Hommes : http://www.cidehom.com/question.php? q_id=3684

La très grande cohérence entre le comportement et la direction du PAN et ceux de Capella ne laisse guère de doute sur la méprise.

5 – CONCLUSION

Ce cas est consistant (trois témoins, dont un gendarme), la description du PAN observé est assez précise. La sincérité et la crédibilité des témoins n'ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, taille, couleur) avec un objet astronomique parfaitement connu : Capella.

De plus, Capella présente une couleur parfaitement cohérente avec celle du PAN.

Ce n'est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause, mais l'interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (étonnement, fatigue, observation de nuit).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé comme PAN A, observation liée avec une méprise avec l'étoile Capella.